



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-243**

Séance publique du

22 juillet 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220722- lmc1216711A-DE-1-1
Date de signature : 27/07/2022
Date de réception : mardi 26 juillet 2022
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : VIE CULTURELLE ET BIENNALE "UNE 5ÈME SAISON" D'ART ET DE CULTURE 2022"-
VOTE ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES - EXERCICE
2022- SIGNATURE DE CONVENTIONS ET AVENANTS**

Le 22 juillet 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 15 juillet 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

Excusés sans pouvoir :

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUILLET 2022

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : VIE CULTURELLE ET BIENNALE "UNE 5ÈME SAISON" D'ART ET DE CULTURE 2022"- VOTE ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES - EXERCICE 2022- SIGNATURE DE CONVENTIONS ET AVENANTS- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Soucieuse de maintenir son engagement auprès des associations culturelles aixoises, la Ville, à travers ses financements, entend concourir au rayonnement de ces structures, et, par là-même, au dynamisme de l'offre culturelle et artistique de son territoire.

1 - Dans le domaine de la danse, le Groupe et la Compagnie Grenade, qui fêtent leur 30ème anniversaire en 2022, présenteront leur nouvelle création « Demain, c'est loin » qui met en scène la révolte et la non-résignation des jeunes par rapport à la situation actuelle, leur volonté de bouger les lignes et d'entraîner tout le monde avec eux. Cette nouvelle création est attendue pour la fin de l'année. Les tournées à travers la France, ainsi que l'action éducative qui représente le socle de l'activité de ce partenaire, continuent.

L'écriture du livre anniversaire « Enfants, Grenade...et autres danseurs » est finalisée. Il devrait paraître au printemps 2022.

L'association « Les Écritures Croisées », acteur majeur dans le domaine de la littérature étrangère nous donne rendez-vous avec l'écrivaine Francesca MELANDRI, ainsi qu'un hommage au poète - écrivain disparu, Philippe JACCOTTET. La Fête du Livre 2022, « La maison et le monde » est prévue comme chaque année en octobre.

Enfin, les associations œuvrant dans le domaine du cinéma et de l'image (*Festival Tous Courts, Image de Ville et Institut de l'Image*), du théâtre (*Entr'acte, Présences, Ainsi de*

Suite, Théâtre du Maquis, Cie la Variante, Auguste Théâtre....), des arts visuels et numériques (*Seconde Nature, Lab Gamertz...*) bénéficient du soutien réitéré de la Ville, accompagnant les propositions artistiques et culturelles de leur programmation.

2 - Dans le cadre d'Une 5ème Saison, biennale d'art et de culture, les associations, et autres partenaires invités, se partagent l'affiche, pour les saisons automne et hiver, à travers différents parcours, en accès libre et essentiellement gratuit offert au plus grand nombre de nos publics.

- Des propositions artistiques dans l'espace public lors des Journées Européennes du Patrimoine, mettant en lien la création d'aujourd'hui et le patrimoine (Patrimoine en mouvement du CIAM, The Museum of the Moon dans l'Église de la Madeleine, Lieux publics...)

- Un grand événement public, festif et populaire dans l'espace public en lien avec une grande compagnie nationale et en partenariat avec le GTP,

- Des ateliers ou des interventions valorisant les cultures urbaines, graff, hip hop,

- Une programmation pluridisciplinaire en lien avec la culture japonaise, avec un week-end dans le Parc Saint-Mître et son théâtre No, en écho aux 7èmes Rencontres Franco-Japonaises accueillies à Aix-en-Provence en octobre prochain,

- Une découverte de l'art contemporain dans le centre historique, invitant à cheminer de musées en galeries et dans les jardins,

- Des propositions variées auprès des étudiants sur leur lieu de vie (en partenariat avec le CROUS) ou d'enseignement (en lien avec la Direction de la Culture de l'AMU et le théâtre Vitez)

- Un rendez-vous splendide dans l'espace public avec les arts numériques dans le cadre de Chroniques, biennale des imaginaires numériques

En raison de ces éléments, je vous propose d'allouer au titre de l'exercice 2022, des subventions (et/ou soldes) de fonctionnement et exceptionnelles aux associations figurant dans le tableau ci-annexé.

Enfin, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée et de son décret d'application 2001.495 du 06 juin 2001, il est nécessaire d'adopter des conventions d'objectifs et/ou avenants liant la Ville et les associations culturelles dont le montant annuel de subvention dépasse la somme de 23 000 €.

Les conventions et avenants annexés au présent document déclinent les modalités spécifiques de versements de ces subventions.

Ces propositions ont été présentées et validées en juin 2022.

Aussi je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** des subventions de fonctionnement et fonctionnement-projet pour un montant de **897 350 €** sur l'exercice 2022.

- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 33-6574-923 / 2466 qui présente les disponibilités suffisantes.

- **ATTRIBUER** à l'association « **Théâtre et chansons** », par la Direction Santé publique et Handicap de la Ville, une subvention de fonctionnement projet d'un montant de **2 500 €** pour l'exercice 2022.

- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 521-6574-925/ 6356 qui présente les disponibilités suffisantes.

- **ATTRIBUER** à l'association « **Centre Franco-Allemand** », au titre des Affaires Européennes, une subvention exceptionnelle d'un montant de **1 000 €** pour l'exercice 2022 concernant le projet « Dialogue citoyen Aix-Tübingen ».

- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 048-6745-920/1091 qui présente les disponibilités suffisantes.

ATTRIBUER des subventions exceptionnelles dans le cadre de la Biennale d'Art et de Culture 2022 pour un montant total de **326 617 €**.

- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville sur la ligne 923 3-6745-5626/13256.

- **AUTORISER** le versement de ces subventions aux associations figurant dans le tableau joint au présent document.

- **ADOPTER** les conventions et avenants établis individuellement entre la Ville et les associations concernées.

- **AUTORISER** Madame Le Maire ou son représentant à signer les conventions et avenants ainsi que tout document afférent.

DL.2022-243 - VIE CULTURELLE ET BIENNALE "UNE 5ÈME SAISON" D'ART ET DE CULTURE 2022"- VOTE ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES - EXERCICE 2022- SIGNATURE DE CONVENTIONS ET AVENANTS-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

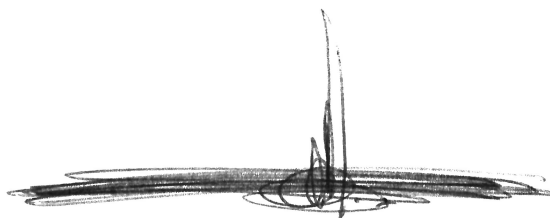
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 27/07/2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00